

**Procès-verbal du conseil d'établissement
de l'école secondaire Le Sommet**

Le 28 septembre 2020

Procès-verbal de la séance virtuelle du conseil d'établissement de l'école secondaire Le Sommet, 120 rue de la Polyvalente, Québec, tenue le lundi 28 septembre 2020 à 19 h, à laquelle sont présentes virtuellement les personnes suivantes :

GUERTIN, Carl-Éric	Parent
LORRIN, Ludovic	Parent
MUNGER, Suzie	Parent
ROBERGE, Marie-France	Parent
SAVARD, Geneviève	Parent
THIBAUDEAU, Jérôme	Parent
UWAMALIYA, Jeanne D'Arc	Parent
DEROY, Mélanie	Parent substitut
BELISLE, Julie	Enseignante
BERTRAND, Isabelle	Enseignante
CYR, Geneviève	Enseignante
LAJOIE, Jessy	Enseignante
MARTEL, Julie	Enseignante
FORTIER BARBEAU, Louise	Représentante de la communauté
TREMBLAY, Véronique	Représentante de la communauté

PARTICIPENT À CETTE SÉANCE

GOSSELIN, Annie	Directrice
BOULET, Sonie	Gestionnaire administrative d'établissement
DESBECQUETS, Maryse	Directrice adjointe
DESROCHES, Maryse	Directrice adjointe
SIMARD, Marie-Claude	Directrice adjointe

ÉTAIENT ABSENTS À CETTE SÉANCE

POULIN, Christian	Parent
LEGAULT, Maxime	Enseignant
BOIES, Sophie	Soutien – Tech. travaux pratiques
TREMBLAY, Johanne	Professionnelle - AVSEC

MOT DE BIENVENUE

Madame Annie Gosselin souhaite la bienvenue à tous les membres et les remercie pour leur présence.

1. VÉRIFICATION DU QUORUM

On constate que le quorum requis par la Loi est atteint.

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Mot de bienvenue

1. Vérification du quorum
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Adoption et suivi du procès-verbal du 17 juin 2020
4. Fonctionnement du Conseil d'établissement
 - 4.1 Élection
 - 4.2 Présidence C.E. (art. 57, 58)
 - 4.3 Vice-présidence du C.E.
 - 4.4 Règles de régie interne (art. 67)
 - 4.5 Calendrier des rencontres du C.E. (art. 67)
 - 4.6 Fiche information personnelle
 - 4.7 Formation obligatoire
 - 4.8 Nouvelles fonctions suite à l'adoption de la loi 40
5. Nomination des représentants de la communauté (art. 42)
6. Dénonciation d'intérêts (art. 70)
7. Parole au public
8. Correspondance de la présidence
9. Comité de parents
 - 9.1 Rôle du comité
 - 9.2 Nomination du substitut
 - 9.3 Calendrier des rencontres du comité de parents
 - 9.4 Autorisation de transmission de renseignements
10. Mesures mises en place pour la COVID-19
11. Reddition du Projet éducatif
12. Ajustement des prix à la cafétéria
13. Photographie scolaire 2020-2021 et 2021
14. Critères de sélection des concentrations 2021-2022
15. Information de la direction
 - 15.1 Activités promotionnelles
 - 15.2 Organisation scolaire 2020-2021
16. Calendrier des activités / sorties éducatives (art. 87)
17. Autres sujets
18. Questions des membres
19. La levée de l'assemblée

Madame Marie-France Roberge, secondée par Monsieur Carl-Éric Guertin, propose l'adoption de l'ordre du jour.

3. **ADOPTION ET SUIVIS DU PROCÈS-VERBAL 17 JUIN 2020**

Madame Marie-France Roberge, secondée par Monsieur Ludovic Lorrin, propose l'adoption du procès-verbal.

Suivis

Point 5 : Parole aux élèves, bal

Le bal reporté au 12 septembre a dû être annulé vu la Covid. De plus, ayant seulement 70 cartes vendues pour septembre, et que la réservation était pour environ 200 personnes, nous avons été dans l'obligation d'annuler l'événement prévu au Manoir du Lac Delage. Le coût par élève aurait été beaucoup trop élevé si l'événement avait été reporté de nouveau. Si la situation évolue positivement, il est possible que ces élèves finissants de l'an passé soient invités à l'école pour souligner leur fin de secondaire.

Point 11: Fournitures scolaires 2020-2021

Nous avons demandé aux enseignants s'il était possible de regrouper des matières dans un même cartable. Nous avons réussi à la faire, donc les parents ont moins de cartables à acheter.

Point 12 : Calendrier scolaire 2020-2021

Les Portes ouvertes de notre école avaient été annoncées pour le 7 octobre. Elles seront finalement de façon virtuelle, le 18 octobre prochain. Cette année, il n'y aura pas de Salon des Premières-Seigneuries. Ils proposeront une démarche virtuelle qui sera prête le 13 octobre.

Point 13 : Menu et liste de prix pour la cafétéria 2020-2021

Le suivi de ce point sera fait au point 12 de cette rencontre.

Point 18.4 : Travaux d'été

Les travaux ont été exécutés tel que prévu : peinture des cages d'escaliers, murs, rampes, portes et palier, réparation d'asphalte sur les terrains, ajout d'un dos-d'âne à l'entrée du terrain de l'école. Il y a deux semaines, les pancartes des passages piétons ont été volées, nous devons faire l'achat de nouvelles pancartes. Nous devons revoir la configuration du stationnement pour que la circulation des voitures et autobus soit sécuritaire étant donné qu'il y a beaucoup de parents qui viennent chercher leur enfant à l'école cette année. Le service de police collabore avec nous.

C.E. 20-21-02

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4. **FONCTIONNEMENT DU CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT**

4.1 ÉLECTION

Madame Annie Gosselin explique le rôle du président et précise qui est éligible à ce poste.

4.2 PRÉSIDENCE C.E. (art. 57, 58)

Madame Marie-France Roberge propose Monsieur Carl-Éric Guertin à titre de président. Monsieur Carl-Éric Guertin accepte.

Monsieur Carl-Éric Guertin est élu par acclamation.

C.E. 20-21-03

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4.3 VICE-PRÉSIDENCE DU C.E.

Monsieur Carl-Éric Guertin propose Madame Geneviève Savard. Madame Geneviève Savard accepte la vice-présidence. Madame Geneviève Savard est élue par acclamation.

C.E. 20-21-04

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4.4 RÈGLES DE RÉGIE INTERNE (art. 67)

Monsieur Carl-Éric Guertin considère que les membres ont pris connaissance du document.

Il souligne qu'il n'y a pas de trésorier à notre Conseil d'établissement. Dans le cas de notre école, l'article 4 (p.2) et l'article 7 (p.3) ne s'appliquent pas, mais les membres souhaitent les conserver.

Madame Annie Gosselin précise que si un membre du Conseil d'établissement doit s'absenter, il doit aviser Madame Anick Bédard, secrétaire de la direction. Un substitut sera contacté lors de l'absence d'un parent.

Madame Annie Gosselin mentionne que les rencontres virtuelles ne permettent pas la présence du public actuellement. Il faudra réfléchir à une façon de le permettre. La direction s'informerait auprès du Centre de services scolaire et fera un retour aux membres du C.É..

L'adoption des règles de régie interne est proposée par Madame Mélanie DeRoy et secondée par Madame Marie-France Roberge.

C.E. 20-21-05

ADOPTÉES À L'UNANIMITÉ

4.5 CALENDRIER DES RENCONTRES DU C.E. (art. 67)

Monsieur Carl-Éric Guertin mentionne qu'il est possible en cours d'année qu'une date soit déplacée en cas de besoin. L'adoption du calendrier est proposée par Madame Julie Belisle et secondée par Madame Isabelle Bertrand.

C.E. 20-21-06

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

4.6 FICHE INFORMATION PERSONNELLE

Monsieur Carl-Éric Guertin demande aux membres de compléter la fiche d'information personnelle et de la retourner par courriel à la secrétaire de direction, Madame Anick Bédard.

4.7 FORMATION OBLIGATOIRE

Madame Annie Gosselin nous décrit les principales lignes directrices de cette formation obligatoire pour tous les membres :

- Formation autoportante;
- Même formation pour tout le Québec;
- Capsules sur différents sujets;
- Cahier du membre et de la direction;
- Fiches thématiques.

4.8 NOUVELLES FONCTIONS SUITE À L'ADOPTION DE LA LOI 40

Madame Annie Gosselin nous décrit brièvement les nouvelles fonctions :

- Le Conseil d'établissement devra consulter les élèves au moins une fois par année;
- Un pouvoir d'initiative sur le fonctionnement de l'école uniquement;
- La formation aux nouveaux membres est obligatoire;
- Il y a une meilleure définition du rôle du président.

Un document sera transmis aux membres afin de voir le Conseil d'établissement avant la loi 40 et le Conseil d'établissement depuis la loi 40.

5. NOMINATION DES REPRÉSENTANTS DE LA COMMUNAUTÉ (art. 42)

Madame Louise Fortier Barbeau (St-Vincent-de-Paul) et Madame Véronique Tremblay (Carrefour jeunesse emploi) sont présentes à la rencontre virtuelle et acceptent de poursuivre leur mandat pour l'année 2020-2021.

Madame Marie-France Roberge propose la nomination de Madame Véronique Tremblay et de Madame Louise Fortier Barbeau, secondée par Monsieur Ludovic Lorrin.

C.E. 20-21-07

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

6. DÉNONCIATION D'INTÉRÊTS (art. 70)

Monsieur Carl-Éric Guertin demande aux membres de compléter le formulaire de dénonciation d'intérêt et de le retourner par courriel à la secrétaire de direction, Madame Anick Bédard.

7. PAROLE AU PUBLIC

Il n'y a pas de public à cette rencontre virtuelle.

8. CORRESPONDANCE DE LA PRÉSIDENTE

Aucune correspondance.

9. RAPPORT DU COMITÉ DE PARENTS

La première rencontre du comité de parents a eu lieu. Monsieur Jérôme Thibaudeau, représentant de notre école au comité, a assisté à cette rencontre. Il nous informe qu'un parent de l'école Montagnac représente notre district.

9.1 RÔLE DU COMITÉ

Le rôle du comité de parents est expliqué. Le représentant au comité de parents reçoit de l'information et il doit le transmettre lors des rencontres du Conseil d'établissement.

9.2 NOMINATION DU SUBSTITUT

Madame Annie Gosselin explique qu'il doit y avoir un substitut advenant le cas où Monsieur Jérôme Thibaudeau ne pourrait se présenter à une rencontre et demande si un des parents est intéressé.

Monsieur Carl-Éric Guertin se propose comme substitut. Il propose également d'avoir un deuxième parent substitut au cas où il ne pourrait y assister. Il propose Madame Marie-France Roberge.

Madame Marie-France Roberge accepte d'être la 2^e substitut.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

9.3 CALENDRIER DES RENCONTRES DU COMITÉ DE PARENTS

Le calendrier des rencontres a été remis.

C.E. 20-21-08

9.4 AUTORISATION DE LA TRANSMISSION DE RENSEIGNEMENTS

Madame Annie Gosselin demande aux membres de remplir le formulaire et de le retourner par courriel à la secrétaire de direction, Madame Anick Bédard.

10. MESURES MISES EN PLACE POUR LA COVID-19

Madame Annie Gosselin revient sur la journée qui a débuté avec un cas positif de la Covid. Elle explique qu'un premier courriel a été envoyé aux parents des élèves du groupe 102 pour qu'ils gardent leur enfant à la maison pour les 3 prochaines journées, le temps que la Direction de la santé publique termine son enquête. Un deuxième courriel a été envoyé à tous les autres parents des élèves et les membres du personnel pour leur annoncer qu'il y avait un cas positif dans le groupe 102, mais que leur enfant est attendu à l'école vu le risque faible d'être contaminé.

Madame Annie Gosselin nous présente des photos des lieux physiques de l'école et nous décrit les différentes actions posées par les membres du personnel :

- L'entrée des élèves se fait par 5 portes différentes avec des trajets à suivre;
- Les sièges des tables sont identifiés avec des X pour faire respecter la distanciation;
- Il y a beaucoup d'affichage dans l'école pour le rappel du masque, du lavage des mains et de la distanciation;
- Des flèches sont au sol pour les sens de circulation des élèves;
- L'entrée des élèves se fait de façon progressive;
- Des membres du personnel sont présents à chaque porte pour le nettoyage des mains des élèves;
- Lors de la circulation dans l'école, les élèves doivent suivre les flèches;
- Les casiers des élèves sont sur leur chemin pour se rendre en classe, ils peuvent y déposer leurs bottes et manteaux;
- Les élèves demeurent dans le même local, ce sont les enseignants qui se déplacent;
- Les cours sont offerts par bloc de demi-journée afin de faciliter l'enseignement à distance si jamais nous retournons à cette phase;
- Il y a 2 pauses le matin et 2 pauses l'après-midi pour ne pas que tous les élèves se retrouvent en même temps à l'extérieur, dans le hall ou la cafétéria. Les élèves peuvent demeurer dans leur classe lors de la pause.
- En classe, il n'y a pas de masque et pas de distanciation;
- À l'extérieur, il n'y a pas de masque, mais respect de la distanciation (1m);
- Au coin fumeurs, c'est plus difficile, les affiches sont arrachées par les élèves;
- Il y a de la sensibilisation faite par des surveillants d'élèves qui font des interventions auprès des jeunes. Si les jeunes ne coopèrent pas, des courriels sont envoyés aux parents concernés.
- Le dîner se fait en 2 temps, une moitié de l'école dîne en classe, pendant que l'autre moitié a du temps libre pour aller à l'extérieur de l'école, dans le hall ou dans la cafétéria.

- Des banderoles seront affichées à l'extérieur prochainement pour le rappel du masque et de la distanciation;
- À la sortie de fin de journée, les élèves suivent le trajet et sortent par des portes distinctives;
- Un message est fait au télévoix, chaque jour à 16 h 20 pour rappeler aux élèves de se diriger rapidement à leur autobus, car les autobus quittent à 16 h 25.

En majeure partie, le port du masque est très bien respecté, à l'exception de quelques récalcitrants. Le nettoyage des mains fonctionne bien étant donné le contrôle par les adultes. Ce qui est plus difficile c'est la distanciation.

Avec tous les moyens mis en place, l'école ne peut pas faire plus. Les policiers ne peuvent pas donner de contravention aux élèves.

Notre défi est de continuer à faire respecter les règles sanitaires et les mesures mises en place. Nous remarquons une amélioration.

Madame Geneviève Savard prend parole pour féliciter l'équipe de direction et l'équipe-école. Par contre, elle mentionne que les enseignants doivent faire attention à leur propos et donner l'exemple. Madame Annie Gosselin fera un rappel auprès de l'équipe-école.

11. REDDITION DU PROJET ÉDUCATIF

Madame Annie Gosselin nous présente le tableau de la reddition du projet éducatif de l'école. Les deux orientations sont les suivantes :

- Améliorer la réussite des élèves;
- Améliorer l'engagement des élèves.

Pour chacune des orientations, nous pouvons comparer les données des indicateurs de l'an passé, 2019-2020 à celle d'il y a deux ans, 2018-2019.

Madame Annie Gosselin veut également relancer le Comité de Pilotage de l'école et va continuer à faire des suivis aux membres du C.É.. Elle aimerait avoir la participation de 2 parents lors des rencontres. Madame Marie-France Roberge a déjà montré son intérêt pour faire partie de ce comité. Monsieur Ludovic Lorrin se porte également volontaire.

12. AJUSTEMENT DE PRIX À LA CAFÉTÉRIA

À la dernière rencontre du C.É., Madame Sonie Boulet nous a présenté la liste de prix 2020-2021 reçue par Chartwells. Cependant, ce dernier a dû modifier le prix du menu du jour vu les impacts de la Covid. Le menu passe de 6,10 \$ à 6,45 \$, ce qui fait une augmentation de 0,35 \$. Les prix pour le reste du menu demeurent les mêmes.

L'adoption de l'ajustement de prix est proposée par Madame Marie-France Roberge et secondée par Madame Mélanie DeRoy.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

13. PHOTOGRAPHIE SCOLAIRE 2020-2021 ET 2021-2022

Madame Sonie Boulet nous confirme les dates des photographies scolaires pour cette année :

- 21 et 22 octobre sur l'heure du midi
pour les élèves de la 1^{re} à la 4^e secondaire et le programme CPC
- 25 novembre sur les heures de classe
Pour les élèves finissants, ainsi que les programmes FMSS et Pré-DEP

Chaque année, on doit planifier un photographe avec un contrat. L'équipe de direction se questionne à savoir si c'est toujours d'actualité de conserver le service de photo scolaire pour les élèves de la 1^{re} à la 4^e secondaire, car il y a de moins en moins de parents qui achètent les photos. L'école utilise la photo de l'élève simplement pour l'ajouter dans le système des élèves, mais nous pouvons faire autrement s'il n'y a plus de photographie scolaire. Nous demandons donc l'avis des parents.

Les opinions des parents sont partagées à ce sujet. Il est proposé de prévoir une plage horaire offerte seulement pour ceux qui désirent acheter la photo ou de l'annuler, car les parents ont plusieurs autres options s'ils désirent des photos.

Selon un parent, la photographie scolaire est une tradition. Il propose qu'il serait préférable de sonder l'ensemble des parents de l'école si on se dirige vers un retrait définitif.

Madame Annie Gosselin tient compte des commentaires. L'école maintiendra l'offre de photographie scolaire, mais elle sera peut-être facultative.

14. CRITÈRES DE SÉLECTION DES CONCENTRATIONS 2021-2022

Cette année il n'y a pas de Salon des Premières-Seigneuries. Les portes ouvertes de notre école auront lieu de façon virtuelle. Madame Annie Gosselin explique que l'école avait deux manières de voir la future année scolaire :

- Soit on accepte tous les élèves et on fait des groupes en conséquence;
- Soit on prévoit un nombre de groupes et on ouvre d'autres groupes s'il y a assez d'élèves.

Pour l'instant, nous appliquons la première option et nous verrons l'an prochain.

Le critère pour trilingue est d'avoir 75% en français, en anglais et en mathématique. Pour l'an prochain, ce sera difficile de voir si ce critère est atteint ou non, car il n'y a pas de notes au bulletin 2019-2020, mais plutôt réussite ou non réussite.

Pour la majorité des concentrations, les critères proposés sont :

- Inscription au Guichet unique dans les délais;
- Si on doit faire un choix, on priorise les élèves de notre bassin;
- Si on doit faire un choix, on priorise les élèves du CSSDPS;
- Si on doit faire un choix, tirage au sort.

Particularité pour le programme Trilingue, la limite est de 32 élèves par groupe et avoir la mention réussite pour français, anglais et mathématique.

Particularité pour le programme Art Dramatique, la limite est deux groupes, 56 élèves, car nous avons un seul local aménagé pour ce programme.

Particularité pour le programme Ski et Planche à neige, s'il n'y a pas assez d'élèves inscrits pour faire un groupe complet, on se donne le droit de ne pas ouvrir la concentration. Avec un petit groupe, tous les coûts seraient beaucoup trop élevés. Elle précise que cela concerne les nouveaux élèves de secondaire 1. Pour les élèves des autres niveaux, déjà à l'école, nous souhaitons qu'ils poursuivent leur concentration.

L'adoption des critères de sélection proposés pour les concentrations est proposée par Madame Marie-France Roberge et secondée par Madame Geneviève Savard.

C.E. 20-21-10

ADOPTÉS À L'UNANIMITÉ

15. INFORMATION DE LA DIRECTION

15.1 ACTIVITÉS PROMOTIONNELLES

Nous sommes actuellement en période d'activités promotionnelles. L'équipe fait la tournée des écoles primaires du bassin afin de rencontrer les élèves de 6^e année pour leur parler de notre école. Cette année, il n'y a pas de Salon des Premières-Seigneuries, le CSSDPS est à travailler sur une plate-forme virtuelle qui sera disponible le 13 octobre.

Les Portes ouvertes virtuelles de notre école auront lieu le dimanche, 18 octobre de 9 h à 12 h. Les parents pourront visualiser des vidéos et des témoignages d'élèves, d'enseignants et d'entraîneurs. De plus, ils pourront visiter des salles virtuelles où ils pourront poser des questions aux responsables de concentrations, aux conseillères d'orientation, à l'équipe Multi et aux directions. L'équipe-école a bien hâte de présenter leur beau travail aux parents et aux futurs élèves.

15.2 ORGANISATIONS SCOLAIRES

Le décompte officiel aura lieu le mercredi 30 septembre. En date du 10 septembre, nous avons 1111 élèves. Il y a une augmentation par rapport à l'an dernier. La clientèle détermine le financement de l'école. Il y a eu un certain nombre de transferts dans les 2 dernières semaines.

Nous comptons :

- 11 groupes en secondaire 1 pour 292 élèves
- 9 groupes en secondaire 2 pour 236 élèves
- 7 groupes en secondaire 3 pour 212 élèves
- 6 groupes en secondaire 4 pour 174 élèves
- 5 groupes en secondaire 5 pour 144 élèves
- 1 groupe en CPC pour 13 élèves
- 1 groupe en FMSS pour 17 élèves
- 1 groupe en Pré-DEP pour 20 élèves
- et 3 élèves scolarisés à la maison
- TOTAL 41 groupes pour 1111 élèves

16. CALENDRIER DES ACTIVITÉS / SORTIES ÉDUCATIVES (art. 87)

Madame Annie Gosselin explique le fonctionnement du calendrier.

Les activités sont d'abord présentées en CPE (comité de participation de l'école). Ce comité siège tous les jours 8. Lorsqu'elles sont acceptées, le détail des activités est envoyé par courriel aux membres de CE. Ceux-ci auront un délai de 48 heures pour émettre des questionnements ou des réticences, s'il y a lieu. S'il n'y a pas de commentaire des membres, les activités seraient approuvées par le CE avec l'accord du président. Nous recevons un budget pour les sorties éducatives, donc celles-ci sont gratuites. Des coûts pourraient être demandés uniquement pour les sorties non pédagogiques.

Les membres du CE sont favorables au maintien de ce fonctionnement.

C.E. 20-21-11

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

17. AUTRES SUJETS

Pas d'autre sujet.

18. QUESTIONS DES MEMBRES

Monsieur Jérôme Thibaudeau se questionne au sujet du courriel reçu de la direction concernant un incident survenu sur l'heure du midi. Madame Annie Gosselin dit que ce courriel a été envoyé dans le but d'apporter du soutien psychologique aux élèves qui auraient pu être témoins de l'incident.

Madame Suzie Munger félicite l'équipe de direction et les membres du personnel pour toutes les mesures mises en place dans l'école.

Monsieur Carl-Éric Guertin félicite également l'équipe-école. Il souligne que la direction envoie des messages clairs et transparents. Le fait que la direction ait décrété une journée pédagogique le 8 septembre dernier, afin que les membres du personnel révisent toutes les règles à l'interne, donne confiance aux parents.

La prochaine rencontre virtuelle du Conseil d'établissement aura lieu le mercredi 21 octobre à 19 h.


19. LA LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Madame Marie-France Roberge, secondée par Madame Geneviève Savard, propose la levée de l'assemblée à 20 h 38.

C.E. 20-21-12



Anick Bédard,
Secrétaire de la rencontre



Carl-Éric Guertin
Président